

Diffusion septembre 2008

### **Précision sur les messages de service contenant les fichiers normés de convention**

#### **Qu'est-il écrit ?**

L'annexe 4 de l'addendum 2 du Cahier des Charges 1.40 de juillet 2006 décrit le profil des messages de service SMTP contenant les fichiers normés.

Ainsi, il est indiqué que le champ « **exercice** » présent dans le sujet de ces messages contient soit :

- pour un Professionnel de Santé ou un établissement ou un centre de soins, le numéro d'identification facturation Professionnel de Santé et sa clé (9 caractères),
- pour autres (sociétés civiles professionnelles, sociétés civiles de moyens), le N° est attribué par l'organisme d'assurance maladie, de préférence le numéro SIRET).

#### **Que doit-on lire ?**

Le champ « **exercice** » est défini sur 14 caractères dans tous les autres profils des messages de service SMTP. Dans un souci d'harmonisation des formats, le numéro d'identification du Professionnel de Santé est aussi cadré à droite du champ et complété sur 14 caractères avec des zéros à gauche.

Exemple : CONV/**00000**123456789/20080417070012/C

Référence : CDC-INF-003